



**2022/0212(BUD)**

7.9.2022

# **AVIS**

de la commission des affaires constitutionnelles

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023 – toutes sections  
(2022/0212(BUD))

Rapporteur pour avis: Antonio Tajani

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des affaires constitutionnelles invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. déplore la baisse de 21 % des crédits d'engagement et de 17 % des crédits de paiement du projet de budget pour l'exercice 2023, par rapport au budget pour l'exercice 2022, en ce qui concerne «l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union»; s'élève contre la réduction supplémentaire de 3 % des crédits d'engagement proposée par le Conseil; estime que des ressources suffisantes doivent être prévues pour le programme CERV, l'initiative citoyenne européenne (ICE) ainsi que d'autres instruments participatifs tels que les forums de citoyens et insiste sur l'importance de la mise en place d'un financement suffisant afin de donner suite comme il se doit aux conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe; propose une hausse de 26 % des crédits d'engagement et de 20 % des crédits de paiement pour cette ligne budgétaire;
2. estime que la hausse de 1 % des crédits d'engagement destinés aux représentations de la Commission par rapport au budget 2022 est insuffisante; fait part de son désarroi face à la position du Conseil visant à réduire de 14 % les crédits d'engagement et de 8 % les crédits de paiement de cette ligne; propose d'augmenter de 5 % les crédits d'engagement par rapport au projet de budget pour 2023 et de rétablir les crédits de paiement au niveau de ceux du projet de budget pour 2023; propose une augmentation des fonds destinés aux bureaux de liaison du Parlement européen, étant donné que ces représentations jouent un rôle important d'information des citoyens sur les activités de l'Union après la clôture de la conférence sur l'avenir de l'Europe; estime que cette augmentation est nécessaire pour promouvoir des échanges proactifs avec les citoyens des États membres en ce qui concerne les questions européennes, mettre en œuvre les propositions figurant dans les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe et mettre en place des actions de communication destinées à lutter contre la désinformation et les ingérences étrangères;
3. estime que la hausse de 1,5 % des crédits d'engagement destinés aux services de communication pour les citoyens par rapport au budget 2022 est insuffisante; s'oppose à la position du Conseil visant à réduire le financement des crédits d'engagement de 12 % et des crédits de paiement de 6 %; propose dès lors d'augmenter de 5 % les crédits d'engagement par rapport au projet de budget pour 2023 et de rétablir les crédits de paiement au niveau de ceux du projet de budget pour 2023 afin de financer des actions de sensibilisation et d'information sur l'initiative citoyenne européenne ainsi que la mise en œuvre des propositions figurant dans les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe; souligne qu'il importe d'associer les petites ONG, les collectivités locales et les parties prenantes aux stratégies et actions de communication; demande que les contenus soient disponibles dans toutes les langues de l'Union et que les Européens vivant dans d'autres pays de l'Union puissent accéder à des contenus dans leur langue maternelle;
4. souligne qu'il faut augmenter les ressources et le personnel de l'Autorité pour les

partis politiques européens et les fondations politiques européennes étant donné l'élargissement considérable de ses missions que prévoit la proposition de refonte du règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014 présentée par la Commission;

5. souligne la nécessité d'une plus grande souplesse dans la budgétisation de l'Union, en coordination avec le Parlement européen, afin de garantir l'adaptation du CFP à tout nouveau défi important pour les citoyens de l'Union;
6. exhorte la Commission et le Conseil à respecter les droits du Parlement européen en matière budgétaire, dans un contexte de hausse des virements et des ajustements du budget de l'Union, et demande que ces mesures soient prises selon des modalités transparentes, ouvertes et prévisibles;
7. invite instamment la Commission à faire preuve d'une plus grande souplesse en ce qui concerne les ajustements et les changements apportés par les États membres aux plans pour la reprise et la résilience et demande une procédure d'urgence spéciale et rapide pour les modifications résultant du contexte et des enjeux actuels; invite la Commission à amorcer ce changement stratégique dans les 30 jours suivant l'approbation du budget de l'Union, ce qui permettra aux pays d'améliorer leurs plans d'ici à la fin de la période prévue pour la conclusion de contrats; invite la Commission et le Conseil à évaluer la possibilité de prolonger d'un an la mise en œuvre de la FRR;
8. propose d'augmenter les fonds en faveur d'une plus grande participation des jeunes en ce qui concerne les valeurs et les politiques démocratiques de l'Union, dans un contexte encore marqué par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine; suggère, à cette fin, que la Commission mène des projets pilotes axés sur des actions d'éducation des citoyens européens, des festivals européens de la culture et des idées autour du 9 mai, ainsi que des concours de jeunes; prie instamment la Commission et le Conseil d'intégrer dans le budget de l'Union pour 2023 des ressources financières supplémentaires permettant la mise en œuvre des résultats et des recommandations découlant de l'Année européenne de la jeunesse;
9. demande instamment à la commission des budgets d'intégrer les suggestions susmentionnées d'augmentations budgétaires dans sa proposition de résolution, car elles visent à produire des résultats concrets et à assurer une communication de qualité avec les citoyens.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	5.9.2022
<b>Résultat du vote final</b>	+: 17 -: 3 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Gerolf Annemans, Włodzimierz Cimoszewicz, Gwendoline Delbos-Corfield, Daniel Freund, Charles Goerens, Sandro Gozi, Laura Huhtasaari, Giuliano Pisapia, Domènec Ruiz Devesa, Jacek Saryusz-Wolski, Helmut Scholz, Antonio Tajani, Guy Verhofstadt, Loránt Vincze
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Vladimír Bilčík, Gilles Boyer, Christian Doleschal, Niklas Nienaß
<b>Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final</b>	Anna-Michelle Asimakopoulou, Maria Grapini, Lídia Pereira

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>17</b>	<b>+</b>
PPE	Anna Michelle Asimakopoulou, Vladimír Bilčík, Christian Doleschal, Lídia Pereira, Antonio Tajani, Loránt Vincze
Renew	Gilles Boyer, Charles Goerens, Sandro Gozi
S&D	Włodzimierz Cimoszewicz, Maria Grapini, Giuliano Pisapia, Domènec Ruiz Devesa
The Left	Helmut Scholz
Verts/ALE	Gwendoline Delbos Corfield, Daniel Freund, Niklas Nienaaß

<b>3</b>	<b>-</b>
ECR	Jacek Saryusz Wolski
ID	Gerolf Annemans, Laura Huhtasaari

<b>0</b>	<b>0</b>

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention